



1 Analyser les projets et dépenses de R&D passés, en cours, à venir

QUALIFICATION

- Recherche fondamentale et/ou
- Recherche appliquée et/ou
- Développement Expérimental
- Personnel affecté à ces opérations
- Chercheurs, Ingénieurs, Techniciens
- Diplômés ou reconnus pour leurs compétences
- Constitution d'un État de l'Art
- Analyse de la rupture à l'État de l'Art
- Verrou technologique / Aléas et difficultés scientifiques
- Progrès scientifique et technique
- Acquisition de connaissances



DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE R&D
CONFORME AUX DISPOSITIONS DU CIR

- Frais de personnel
- Frais de fonctionnement
- Dotations aux amortissements des matériels / bâtiments
- + • Sous-traitance (organismes publics ou privés agréés)
- Prise, maintenance, défense et assurance de brevets
- Veille technologique
- Normalisation
- • Subventions
- Textes législatifs et réglementaires, doctrine administrative
- Jurisprudence
- Position de l'Administration Fiscale et du Ministère de la Recherche



CALCUL DE L'ASSIETTE DE DÉPENSES "X"
CORRESPONDANT AUX PROJETS R&D RETENUS

2 Établir la déclaration CIR et utiliser la créance CIR = 30% "X"

3 Sécuriser le CIR

JUSTIFICATION

PLAN DE RÉDACTION DU
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Regroupement par axes de recherche
- Objectifs des travaux
- État de l'Art (connaissances accessibles à l'engagement des travaux)
- Travaux de R&D
Plan d'expérimentations (hypothèses, tests, analyses, conclusions) - Livrables
- Progrès accomplis



RAPPORT TECHNIQUE DE JUSTIFICATION
SCIENTIFIQUE DU PÉRIMÈTRE R&D "X"

- Temps passés
- Diplômes
- CV
- Fonctions
- Rémunérations
- Listings d'amortissements
- Dates d'achat
- Factures
- Utilisation R&D
- Contrats de sous-traitance
- Livrables
- Factures
- Agréments
- Factures PI
- Copies brevets
- Veille techno
- Organismes de normalisation
- CR réunions
- PV de présence
- Contrats de subventions
- Livrables
- Tableaux de financements



PIÈCES ADMINISTRATIVES
JUSTIFICATIVES

ADMINISTRATION
FISCALE

Demandes d'informations
(contrôle sur pièces)

Vérification de comptabilité
(contrôle sur place)

À l'initiative de l'entreprise,
rescrit fiscal

Demande de tiers

CAC, Direction Générale, MESR, DRRT*

JUSTIFIER LE CIR ET
CHACUNE DE SES
COMPOSANTES

Répondre et argumenter

Exposer la méthodologie du calcul du CIR

Pérenniser la justification

Anticiper les années futures

Garantir la continuité pluriannuelle de la justification

4 Suivre le CIR jusqu'à la prescription

*Ayming s'engage à faire appel à tout cabinet d'avocats spécialisés et indépendants, choisi d'un commun accord avec le client, aux fins d'impératifs techniques et légaux"

* CAC (Commissaires aux comptes), Direction Générale, MESR (Ministère de l'Éducation Supérieure et de la Recherche), DRRT (Direction Régionale de la Recherche et de la Technologie)

